

Arrêté n° 2023.00009

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-POUILLY

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 412-30, R. 411-28, R. 417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que des travaux de réparation de conduite de télécommunication de la chambre 392-308 suite aux travaux de fibre optique seront effectués par l'entreprise SOBECA, TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX **du 16 au 17 janvier 2023** avec une possibilité d'intervention exceptionnelle complémentaire dans une durée maximale de 14 jours – **rue de la Petite Vie**,

Il y aura lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier – **du 16 au 17 janvier 2023 – rue de la Petite Vie.**

Article 2 : La vitesse sera limitée durant cette période à 30 km/h sur 50ml de part et d'autre des travaux. La circulation sera alternée manuellement.

Article 3 : La signalisation réglementaire appropriée sera mise en place pour informer les usagers des dispositions du présent arrêté. Elle sera assurée par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision, devant le Tribunal Administratif de Lyon, sans avocat sur le portail Télérecours Citoyen www.telerecours.fr ou auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon, Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 6 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, Le Chef de poste de la Police Municipale et Le Directeur des Services Techniques Municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Genis-Pouilly.

Fait à SAINT GENIS POUILLY,

Le 13 janvier 2023

Le Maire



Hubert BERTRAND